

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/01/2022

L'an deux mille vingt deux, le à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non excusé -

Monsieur GUILLEMETTE THIERRY a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 25/01/2021

Date d'affichage : 25/01/2022

Objet : Convention de partenariat avec l'Association SPA- Stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune de la Roque-en-Provence- Année 2022- D_2022_01_03.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants.

Il paraît utile de procéder à la mise en place d'un partenariat avec l'Association SPA de Nice, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune de la Roque-en-Provence, pour l'année 2022.

La multiplication des chats errants vivants en groupe dans les lieux publics de la commune de la Roque-en-Provence peut être source de difficultés, voire de nuisances.

La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par des habitants réside dans la gestion durable des chats dits "libres" qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal de la Roque-en-Provence, qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants.

AK Préfecture

006-210601076-20220128-D_2022_01_03-DE
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE la convention avec l'Association SPA de Nice, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de la Roque-en-Provence, pour l'année 2022.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de la Roque-en-Provence et l'Association SPA de Nice telle que jointe en annexe.

-AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-Adoptée à la majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220128-D_2022_01_03-DE
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022